MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT DES TRANSPORTS ET DU TOURISME
CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT

commune de beausoleil

Plan de Prevention des Risques

VU pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
NICE, le 15 MAI 2001
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général
DACI-B1249
Philippe PIRAUX

Etude geotechnique

Carte de qualification de l'aléa

Mouvements de terrain naturels

(Plan cadastral)

Echelle : 1/5000

74 /97 563
Juin 1997
Modifié le : 30 - 5 - 2000
26-3-2001

56, boulevard stalingrad - 06300 nice - téléphone 04 92 00 81 81 - télécopie 04 92 00 81 99

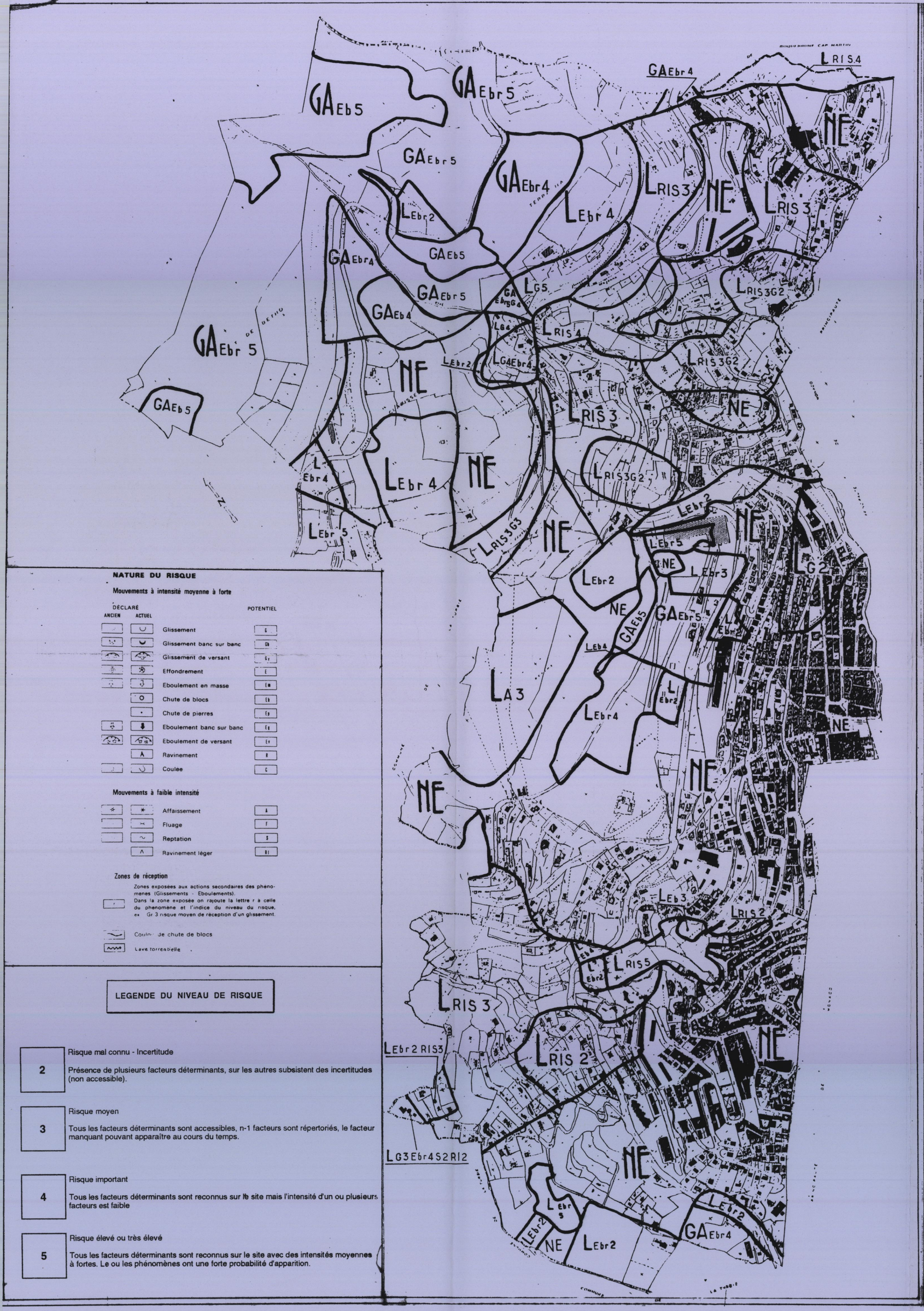

NATURE DU RISQUE

Mouvements à intensité moyenne à forte

DÉCLARÉ ANCIEN	DÉCLARÉ ACTUEL		POTENTIEL
		Glissement	G
		Glissement banc sur banc	Gb
		Glissement de versant	Gv
		Effondrement	E
		Eboulement en masse	Em
		Chute de blocs	Cb
		Chute de pierres	Cp
		Eboulement banc sur banc	Eb
		Eboulement de versant	Ev
		Ravinement	R
		Coulee	C

Mouvements à faible intensité

	Affaissement	A
	Fluage	F
	Reptation	S
	Ravinement léger	Rl

Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires des phenomenes (Glissements - Eboulements).
Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phenomene et l'indice du niveau du risque, ex Gr 3 risque moyen de réception d'un glissement.

Couloir de chute de blocs

Lave torrentielle

LEGENDE DU NIVEAU DE RISQUE

2	Risque mal connu - Incertitude Présence de plusieurs facteurs déterminants, sur les autres subsistent des incertitudes (non accessible).
3	Risque moyen Tous les facteurs déterminants sont accessibles, n-1 facteurs sont répertoriés, le facteur manquant pouvant apparaître au cours du temps.
4	Risque important Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible
5	Risque élevé ou très élevé Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités moyennes à fortes. Le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

QUALIFICATION DE L'ALEA

NE : Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.(=Niveau de risque 1)

I : Zone d'aléa mal déterminée où existe une présomption d'occurence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants

L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

GA : Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.

M : Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

Dans cette étude, ne sont pas pris en compte ***les risques d'inondations*** liés aux phénomènes hydrauliques et dus à des intempéries exceptionnelles .
La précision du zonage est étroitement dépendante de celle du fond de plan fourni